



SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ



*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-sur-Moselle
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-SUR-MOSELLE
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 27 septembre 2017 à 18 heures 00

Le Comité s'est réuni le 27 septembre 2017 à 18 heures 00 minutes à la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 7 septembre 2017, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Brigitte HENRY, Nadine SCHOLTES, Catherine ALBERT

Messieurs : Jean François COUROUVE, Jean-Claude SCHOENACKER, Mestafa KHALDI, Serge PHILIPPE, Christian BETTINGER, Henri KLOPP, Daniel DREUILLAUD représenté par Mathieu ROUX (suppléant), Yves CLARIS, Jean-François LOSCH, Bernard STEIN, Daniel PLANCHETTE, Christian FORFERT, Pascal JOLIOT, Guy POUGET, Emmanuel BOUDOT représenté par Martine CHENET (suppléante), Pierre COMBELLES représenté par Roland SIMON (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice AGAMENNONE, Sandra DUPONT

Messieurs : Raymond LECLERRE, Robert MICHAUX, Franck HAAS, Anthony CANTELE, Daniel DEFAUX, Yannick GROUTSCH, Joël FENNINGER

Assistaient également : Thierry UJMA, Aurélien CARLIER, Vincent CLEMENTE et Christian FRACHE (ONF) - Karine SANTO (SG du SMGF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Guy POUGET est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Le Président propose le maintien des prix du bois de chauffage.

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité :

- fixe le montant du stère de chauffage suivant deux catégories et de la manière suivante :
 - Catégorie A: exploitation en terrain plat ou (très) bonne qualité du bois de chauffage: 12,00 € TTC/ stère.
 - Catégorie B: exploitation en terrain en pente, moindre qualité du bois 6,60 € TTC/ stère.
- prend note du montant du devis de prestation (détermination et réception des lots) pour le bois de chauffage de l'ONF pour un montant de 1 940,60 € HT
- et autorise le Président à signer le devis.

III. ÉTAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2018

Thierry UJMA présente le programme d'exploitation 2018 (voir tableaux en annexe).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- accepte le programme présenté pour une recette brute estimée de 89 580 € HT.
- prend note du montant du devis des travaux d'encadrement des entreprises et de cubage et classement en OET (Office Entrepreneur de Travaux) soumis par l'ONF pour un montant prévisionnel de 10 254,30 € HT
- autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

IV. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES MARCHES D'EXPLOITATION DEBARDAGE 2017

Après consultations, 4 entreprises ont répondu. Les offres s'établissent ainsi :

A. Lot débardage:

Lot 1 : parcelles AN08, AN25, AR01, DO07 et DO08

SARL REMOND	pour un montant de	5 867 € HT
FD FOR-EST	pour un montant de	5 667 € HT
SARL Chêne d'Or	pour un montant de	5 896 € HT

Lot 2 : parcelles ME03, BR01, MO22, CH10, CH02, CH03, CH04 et FRT

SARL Chêne d'Or	pour un montant de	12 590 € HT
-----------------	--------------------	-------------

B. Lot exploitation:

Lot 1 : parcelles AN08, AN25, AR01, DO07 et DO08

FD FOR-EST	pour un montant de	4 168 € HT
Entreprise PIAZZA	pour un montant de	4 264 € HT

Lot 2 : parcelles ME03, BR01, MO22, CH10, CH02, CH03, CH04 et FRT

Entreprise PIAZZA	pour un montant de	20 239 € HT
-------------------	--------------------	-------------

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance des offres et à l'unanimité, retient :

- pour le lot 1 de débardage : FD FOR-EST pour un montant de 5 667 € HT
 - pour le lot 2 de débardage : SARL Chêne d'Or pour un montant de 12 590 € HT
 - pour le lot 1 d'exploitation : FD FOR-EST pour un montant de 4 168 € HT
 - pour le lot 2 d'exploitation : Entreprise PIAZZA pour un montant de 20 239 € HT
- et autorise le président à signer les devis correspondants.

V. CREATION COMMISSION DES FINANCES

Le Président propose au conseil la création d'une commission des finances et demande des volontaires. Messieurs Jean-François COUROUVE, Jean-Claude SCHOENACKER, Guy POUGET, Christian FORFERT et madame Martine CHENET proposent leur candidature.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- accepte la proposition de création de la commission des finances

- valide sa composition avec 5 membres : Messieurs Jean-François COUROUVE, Jean-Claude SCHOENACKER, Guy POUGET, Christian FORFERT et madame Martine CHENET

VI. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : LIGNE DE TRESORERIE OU EMPRUNT

Lors de sa séance du 21 juin 2017, le Conseil a été attribué le marché des travaux d'aménagements forestiers et de desserte forestière à l'entreprise Etienne et Fils de Buzancy (08). A réception des travaux, les montants définitifs s'établissent comme suit :

- Lot 1 pour un montant de 39 028,20 € HT, soit 46 833,84 € TTC
- Lot 2 pour un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC

Le Président rappelle :

- que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 14 245 €,
- que le crédit disponible à la section d'investissement du budget est de 5 760,59 €.

Le financement du reliquat, soit 44 913,25 € TTC, pourrait se faire par un crédit relais dont les caractéristiques générales et conditions, proposées par le Crédit Mutuel, sont les suivantes :

- Objet : travaux d'infrastructures forestières
- Montant : 45 000 €
- Durée : 1 an
- Taux fixe de 0,40%, calculés sur la base de 365/365 jours
- Frais de dossier : forfait de 150 € payable à la signature du contrat
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat et au plus le 31 décembre 2017
- Remboursement par affectation des subventions à percevoir et de recettes de la vente de bois
- Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil syndical :

- approuve la proposition du crédit relais,
- accepte les caractéristiques générales et conditions du crédit relais proposé par le Crédit Mutuel,
- autorise le président à signer tous les documents afférents au dossier.

VII. POINT SUR LE DOSSIER SMGF / COLLECTIF FORET

Le Président a envoyé par mail au préalable l'ensemble du dossier à tous les membres du syndicat. Le point a été évoqué. Les représentants de l'ONF ainsi que le Président ont répondu à toutes les questions posées. Le dialogue avec le collectif se poursuit en toute transparence.

VIII. DIVERS

Le Président informe et invite les membres du Conseil à participer au forum organisé par le COFOR le vendredi 20 octobre 2017 à Rémilly. Les inscriptions peuvent se faire directement auprès de l'Union Régionale du COFOR ou au secrétariat du SMGF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.